



TERMES DE REFERENCES

Recrutement d'un consultant pour la rédaction de la composante 3 du R-PP : Élaboration d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence national pour les forêts

1. Contexte

Le Burundi veut s'engager et avancer dans son processus REDD+. Ceci résulte non seulement de la volonté du Gouvernement mais aussi de la société civile qui veulent participer pleinement à la lutte contre le changement climatique, mais aussi bénéficiaire des éventuels bénéfices qui peuvent résulter de la mise en place du mécanisme. Des échanges entre le Burundi et plusieurs bailleurs de fonds ont déjà commencé depuis 2010, principalement pour la mise en place de sa stratégie Nationale REDD+ et du Système National de Suivi des Forêts (SNSF) en collaboration avec la FAO. Le Burundi a également entamé les procédures pour devenir membre du FCPF à travers sa lettre de manifestation d'intérêt adressée à la COMIFAC pour le déclenchement de la phase R-PIN. Le Projet MNV et son déploiement constituent pour le pays une opportunité pour faire avancer rapidement son processus REDD+ ainsi que la construction de sa stratégie REDD+ (R-PP) au regard de l'appui technique que met le projet MNV à disposition du pays. Le projet MNV constitue ainsi une amorce et surtout un signal fort pour l'engagement du Burundi en termes de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts.

C'est dans cet objectif d'élaboration de son R-PP (Readiness Preparation Proposal) que la FAO en collaboration avec le MEEATU voudrait recruter un consultant spécialiste de l'un des domaines suivants : Inventaires des gaz à effet de serre, télédétection, imageries satellitaires, sciences environnementales, cartographie et SIG ou autres disciplines apparentées, pour élaborer la composante 3 du R-PP portant sur l'élaboration d'un niveau d'émission de référence national pour les forêts et/ou d'un niveau de référence national pour les forêts.

2. Cadre

Pour mesurer l'effet des activités de réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts et d'absorption par la conservation des stocks de carbone

forestier, la gestion durable des forêts ou le renforcement des stocks de carbone forestier, le Burundi aura à estimer l'évolution de la couverture forestière et des autres utilisations des terres en l'absence des interventions de la REDD+. Cette estimation des tendances est ensuite utilisée pour comparer les résultats des interventions.

Au niveau de la rédaction du R-PP, le Burundi doit préparer un plan de travail présentant globalement les données, méthodes et approches d'établissement du niveau d'émission de référence pour les forêts (REF) / niveau de référence pour les forêts (RF).

En plus des activités d'absorption du carbone il doit élaborer sa stratégie REDD+, son REL (Reference Emission Level) /RL (Reference Level) national pour les forêts, son système national de suivi forestier et des systèmes de communication de l'information.

3. Objectif

- Elaboration de la composante 3 du R-PP ;
- Rédaction, en concertation avec un groupe de travail national spécifiquement créé pour la rédaction du « plan d'actions pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts »

Les éléments à intégrer dans la composante 3 du R-PP doivent être conformes aux directives développés dans le canevas officiel conjoint entre le FCPF et l'UN-REDD (version 6).

4. Produits attendus

4.1 Composante 3 du R-PP élaborée (ainsi que les annexes relatives à cette composante)

L'élaboration de la composante 3 devra intégrer les éléments et suivre les directives suivantes :

- Utiliser les données historiques récentes (10-15 ans) pour établir un REL/RL réaliste ;
- Identifier les principales modifications des tendances suite aux changements politiques, économiques ou aux conflits qui ont eu un impact majeur sur la couverture forestière. Il est de bon usage également de limiter les projections à deux ou trois décennies, de baser les projections sur des schémas observables des facteurs des changements d'affectation des terres et de procéder à une extrapolation ;
- Baser l'établissement du REL/RL sur les principaux facteurs du déboisement, de la dégradation des forêts et des autres activités REDD+. Ainsi, les liens entre le REL/RL, les options stratégiques REDD+ et la conception du système national de suivi forestier seront renforcés ;

- Produire un niveau de référence réaliste et défendable à soumettre à un examen sur la base des meilleures données et méthodes disponibles et d'hypothèses politiques, économiques et de développement raisonnables ;
- Intégrer l'affectation spatiale des changements de la couverture forestière à l'aide d'un SIG ou d'autres techniques spatiales, de cartes du carbone, etc ;
- Préparer plusieurs projections de REL/RL, en général un scénario du statu quo et un autre scénario de référence (par exemple, niveau bas ou haut) sur la base d'hypothèses de rechange concernant les impacts des politiques du gouvernement, PIB, la démographie, la production agricole, la production forestière, les plans de développement sectoriels etc. ;
- Evaluer les besoins de renforcement de capacités selon l'option choisie : manques de données et capacités, assistance technique disponible, possibilités de collaboration avec des organisations nationales et internationales, parties prenantes impliquées ;
- Combiner les données des activités et les facteurs d'émission pour produire les émissions/absorptions totales ;
- Plan de travail envisagé pour le développement du scénario de référence, incluant la séquence et le chronogramme des activités, ainsi que les consultations menées à chaque étape ;
- Budget (évaluation des besoins financiers pour la mise en œuvre des activités identifiées)

4.2. Plan d'actions pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts rédigé et validé

Ce document présentera, de manière détaillée, l'ensemble des activités à mettre en œuvre, au niveau de chaque pilier du système MNV (Système de Surveillance des Terres par Satellite (SSTS), Inventaire Forestier national (IFN) et Inventaire des Gaz à Effet de Serre (I-GES)), pour développer un système MNV complètement opérationnel. Après validation par l'ensemble des partenaires concernés, le document sera présenté aux bailleurs de fonds pour financements potentiels.

5. Méthodologie

A titre indicatif, le consultant pourra suivre les indications méthodologiques suivantes :

5.1. Composante 3 de la RPP

- Compilation des données bibliographiques et des expériences du Burundi pour les questions soulevées par la rédaction de la composante 3 ;
- Identification des organisations susceptibles de jouer un rôle dans le développement du scénario de référence : institutions nationales responsables des politiques publiques, acteurs de la société civile et du secteur privé, universités et institutions de recherche ;
- Préparation d'un diagnostic initial : résultats préliminaires des analyses du Consultant et des consultations des parties prenantes ;

- Consultations ciblées avec les représentants des secteurs clés pour l'établissement du scénario de référence, afin de recueillir leurs vues sur les circonstances nationales, leurs priorités, les options et choix méthodologiques envisagés ;
- Intégrer les éléments issus de la consultation et les commentaires des experts dans le document ;
- Remise du rapport provisoire de la composante aux parties prenantes ;
- Atelier de validation permettant de discuter et valider les options proposées.

5.2. Plan d'actions pour la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts

En étroite collaboration avec le consultant national du projet MRV et avec l'appui technique de l'équipe régionale du Projet MRV, le consultant participera aux réunions du groupe de travail qui sera spécialement mis en place pour rédiger le plan d'actions.

6. Chronogramme

- Elaborer le premier jet de la composante avant la tenue de la première consultation régionale (suite à des revues bibliographiques et à des discussions avec des experts nationaux et internationaux) (15 H/J)
- Préparer les présentations à faire lors des concertations régionales (05H/J)
- Participer aux concertations régionales (05 H/J)
- Participation aux travaux de groupes sur le SNSF (10 H/J)
- Intégrer les éléments des concertations régionales et corriger la composante 3 du R-PP selon les commentaires des experts (05H/J)
- Finaliser la composante 3 du R-PP suite à l'intégration des éléments issus des commentaires des experts (10H/J)
- Rédaction du plan d'action pour le SNSF (10 HJ)

7. Expérience et qualification

- Avoir un niveau minimum BAC +4 et une expérience pertinente d'au moins 5 ans en : Inventaires des gaz à effet de serre, télédétection, imageries satellitaires, sciences environnementales, cartographie et SIG ou d'autres disciplines apparentées ;
- Parler et écrire parfaitement le français, la connaissance de l'anglais et du Kirundi est un atout ;

- Maîtriser l'outil informatique

8. Critères de sélection

- Niveau de maîtrise des principes et des pratiques de systèmes de surveillance des forêts pour la REDD+ dans le cadre de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ;
- Étendue des connaissances et de l'expérience pratique dans le domaine forestier, notamment de la REDD+, les aspects I-GES, télédétection, etc.
- Aptitude à l'analyse de questions techniques et capacité de s'exprimer de manière claire et concise, à l'oral comme à l'écrit.

9. Date de démarrage et durée de prestation.

- La date probable pour le début des prestations est prévue le 26/Août /2013.
- Le nombre total de jours (ouvrables) de prestation est fixé à 60 jours (incluant terrain et rapports).

10. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Une notice personnelle dûment remplie (à retirer le formulaire à la représentation de la FAO) ;

11. Dépôt du dossier de candidature

Les dossiers sous-pli fermé portant la mention « candidature au poste de Consultant en..... » seront adressés à M Le Représentant de la FAO au Burundi et déposés à la réception de la représentation de la FAO, sise à l'avenue de la Plage en face de l'Hôtel Ubuntu Résidence au plus tard **le 16/Août/ 2013 à 16 H.**

N.B. Les dossiers électroniques sont adressés au courriel FAO-BI@fao.org en respectant le délai susmentionné.